

Ruo Patentes y Marcas

C/Padre Recaredo de los Ríos 30, entlo.

03005 Alicante (España)

info@ruopatentesymarcas.com

www.ruopatentesymarcas.com

Actualisé 01/03/2017

BREVETS AU VENEZUELA

DOCUMENTS REQUIS

- Les données complètes du demandeur (nom et adresse),
- Les données complètes de l'inventeur (nom et adresse),
- Titre de l'invention.
- Copie de la description, les revendications et un abrégé de l'invention.
- Copie des dessins.
- Données de la priorité (date, numéro et pays)
- Déclaration témoignant si l'invention a été rendue accessible au public avant la date de dépôt.
- Un pouvoir dûment légalisé.
- Transfert des droits entre l'inventeur et le demandeur dûment légalisé.

PROCÉDURE

Après le dépôt de la demande de brevet, elle fait l'objet d'un examen préliminaire. Ensuite, l'application est publiée dans la presse nationale (3 fois) et plus tard dans le Journal officiel. La publication de la demande ouvre un délai d'opposition de 60 jours. Après la demande de brevet est soumise à l'examen au fond.

Selon la plupart des rapports récents, il est impossible de donner une estimation significative du délai de délivrance de brevets.

OBSERVATIONS

- Le brevet est valable pour 10 ans à compter de la date du dépôt.
- Les annuités sont payées en un seul versement.

Veillez noter que le contenu de ce site vise uniquement à fournir de l'information générale et ne constitue pas un avis juridique. Nous n'acceptons aucune responsabilité pour des décisions ou des mesures prises sur la base des informations figurant sur ce site sans consultation directe.